



Mairie de Saucats
Monsieur Bruno
Clément

MAIRIE
4 chemin de la Mairie
33650 SAUCATS

05.57.97.70.20
mairie@saucats.fr

Saucats, le 31/08/2018

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
DE LA COMMUNE DE SAUCATS
Septembre 2018 – septembre 2021

Août 2018

I – CONTEXTE

La municipalité de Saucats, après avoir mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 avec un ensemble d'activités péri-éducatives nombreuses, diversifiées et enrichissantes pour les enfants, a souhaité adopter une organisation du temps scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2018. Dans ce contexte, elle est amenée à rédiger un nouveau projet éducatif territorial (PEDT). Par ailleurs, dans la continuité du projet éducatif et pédagogique déjà mis en œuvre, la municipalité souhaite continuer de proposer des temps de qualité aux enfants accueillis, tant du point de vue des activités en elles-mêmes que par la mise en place d'un cadre favorisant les échanges entre les enfants, les familles, l'école, la municipalité et son équipe d'animateurs, en impliquant les associations locales et les partenaires institutionnels. En ce sens, elle a décidé de s'inscrire dans la démarche du Plan mercredi.

II – OBJECTIFS DU PEDT

- Garantir l'accueil de tous les enfants et de leurs familles et leur accès à des activités éducatives de qualité, en lien avec les ressources du territoire (patrimoine,

associations...).

- Articuler de manière fluide et cohérente les différents temps de vie des enfants dans un souci du respect de leurs besoins (rythme) et de leurs envies.
- Créer les conditions d'un dialogue bénéfique à l'enfant en réunissant les acteurs suivants : école, parents d'élèves, représentants d'associations locales, commune de Saucats et ses agents, les élus de la commune, le service enfance jeunesse, l'accueil de loisirs et les partenaires institutionnels (Education nationale, CAF, MSA, Département de la Gironde, DDCS de la Gironde).
- Favoriser la connaissance mutuelle des projets portés par ces acteurs et les mettre en cohérence afin de garantir la continuité éducative et la complémentarité des activités proposées.

III – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1. Territoire et public concerné

Le territoire concerné par le présent PEDT est celui de la commune de Saucats. Elle a conservé la compétence concernant la gestion des accueils périscolaire et extrascolaire. Néanmoins, la Communauté de Communes Montesquieu est un partenaire actif : propositions de projets (Bivouac, Game Fest...) et mise en place de dispositifs (COTEAC), réunions mensuelles rassemblant les coordinateurs enfance jeunesse du territoire.

En 2015, la commune de Saucats comptait 2827 habitants, dont 619 enfants de 0 à 14 ans (INSEE).

2. Etablissement scolaire, organisation du temps scolaire et organisation horaire

La commune de Saucats compte un établissement scolaire avec l'école primaire des Turritelles, située au 41 avenue Charles de Gaule, à Saucats.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 166 enfants sont inscrits en maternelle (6 classes) et 232 enfants en élémentaire (9 classes), ce qui fait un total de 398 enfants. Les effectifs scolaires sont en constante augmentation : + 51,3 % par rapport à la rentrée 2014 et ouverture de 6 classes supplémentaires.

L'organisation du temps scolaire prévoit une semaine de classe sur 4 jours depuis la rentrée 2018. La classe se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12H et de 14h à 16h30.

3. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

La commune de Saucats organise un accueil périscolaire (matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis, journée du mercredi) et un accueil extrascolaire (petites et grandes vacances) au sein de l'accueil de loisirs Los Esquiraous (au 7 chemin de Réjouit). Les deux accueils sont déclarés comme accueil collectif de mineurs à la DDCS de la Gironde. Les agréments sont de 65 enfants de 3 à 5 ans et 70 enfants de 6 à 11 ans pour l'accueil périscolaire, de 48 et 60 enfants pour l'accueil extrascolaire. Par ailleurs, des semaines de « Sports vacances » sont régulièrement organisées à destination des 10-16 ans. L'accueil de loisirs dispose de ses propres locaux au sein de l'école.

En 2017, 411 enfants ont été accueillis sur le temps périscolaire et 247 sur le temps extrascolaire.

4. Ressources du territoire

4.1 Equipements :

Liste des équipements de la commune :

- Bibliothèque municipale
- Complexe sportif et culturel La Ruche : le complexe comprend une salle de spectacle, un dojo, une salle de sport, une salle de danse et des salons de musique
- Stade municipal
- Courts de tennis
- Salle des fêtes

Des travaux sont programmés pour accueillir un skate park et un city stade.

4.2 Tissu associatif

La commune bénéficie d'un tissu associatif dense et très actif. Pour 2827 habitants, la commune compte en effet 40 associations. 1000 habitants sont impliqués dans les activités de ces associations, soit plus de 35% de la population.

4.3 Patrimoine naturel

La commune dispose d'un patrimoine naturel important : affleurements géologiques et sites naturels intéressants. Ce patrimoine est géré par la Réserve naturelle géologique de Saucats-La Brède (association d'Education populaire) qui a des missions de conservation et de valorisation. La Maison de la réserve naturelle comprend un musée et est implantée à Saucats.

5. Dispositifs existants

La commune de Saucats est liée à la CAF par un Contrat Enfance Jeunesse et perçoit la prestation de service pour ses accueils périscolaire et extrascolaire.

Elle est également partie prenante du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC) « Chemin faisant » porté par différents partenaires : la Communauté de Communes Montesquieu, la DRAC Nouvelle Aquitaine, l'IDDAC, le Département de la Gironde, l'Education Nationale.

IV– STRUCTURE DE PILOTAGE, COORDINATION ET ANIMATION DU PEDT

Un comité de pilotage est mis en place. La commission de suivi (coordonnateur, élu référent, enseignant, parent d'élèves) veillera au bon fonctionnement des activités tant sur le plan organisationnel que sur le contenu (conforme aux objectifs). Il se réunit deux fois par an.

Composition :

- le Maire,
- 3 élus,
- 1 coordonnateur,
- enseignants (directrice)
- représentants des parents d'élèves,
- représentants des associations,
- professionnel CAF, MSA et Conseil Général

Un coordonnateur est nommé. Son rôle est de :

- veiller au bon fonctionnement du projet

- Repérer et mobiliser les acteurs éducatifs
- animer les réunions de suivi
- faire le lien entre l'élú référent, les intervenants, les partenaires et les parents
- proposer une méthode de travail (répartition des tâches, évaluation d'outils, diagnostic et gestion du budget...)
- analyser, proposer, s'adapter aux différents publics, écouter et négocier

Le comité de suivi aura pour tâche d'évaluer la bonne mise en place du PEDT, celui-ci étant conçu comme un projet vivant destiné à évoluer (avenants).

VI – CONTENU DE L'OFFRE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : ORGANISATION ET ACTIVITES

1. Accueil périscolaire matin et soir

1.1 Organisation

- Déclaration DDCS : l'accueil est déclaré
- Agrément : 65 enfants de 3 à 5 ans, 70 enfants de 6 à 11 ans
- Horaires : matin de 7h15 à 8h20 / soir de 16h30 à 18h45
- Modalités d'inscription : inscriptions à l'année
- Tarifcation : taux d'effort
- Facturation : à l'heure

1.2 Activités et temps de transition

Les enfants sont accueillis dans des espaces différents selon leur âge (3-5 ans / 6-11 ans). L'équipe est composée d'animateurs et d'ATSEM. Sur ces temps d'accueil, une attention particulière est portée au rythme de l'enfant : éventuelle fatigue, besoin de se dépenser, relâche etc. ... Des jeux et du matériel sont mis à disposition dans les espaces sous l'encadrement des animateurs, les enfants peuvent, selon leur choix, rester en intérieur ou à l'extérieur. Le soir, un goûter est servi.

En ce qui concerne les temps de transition pour les 3-5 ans, ce sont les ATSEM qui amènent les enfants présents à l'accueil de loisirs jusqu'à leurs classes à 8h20. Le soir, ce sont

aussi elles qui les accompagnent des classes à l'accueil de loisirs à 16h30. Ainsi, une continuité est assurée par le même personnel entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

2. Interclasse du midi

2.1 Organisation

- Déclaration DDCCS : l'accueil n'est pas déclaré
- Horaires : 12h à 13h50

2.2 Activités et temps de transition

- Ecole maternelle

Les petites sections se rendent au restaurant municipal à 12h accompagnés des ATSEM, ce sont elles qui encadrent les enfants au cours du repas. Ainsi, une continuité est assurée par le même personnel entre le temps de classe et le temps du repas. Après le repas, les enfants bénéficient d'un temps de repos dans une salle dédiée au sein de l'école : sieste ou activité calme pour les enfants ne parvenant pas à dormir. Les ATSEM raccompagnent les enfants en classe à la fin du temps de repos.

Les moyennes et grandes sections jouent dans la cour de récréation de l'école maternelle sous la surveillance des animateurs. Ils se rendent au restaurant respectivement à 12h45 et 12h00, également en compagnie des ATSEMS.

Une salle du restaurant est dédiée aux petites et moyennes sections.

- Ecole élémentaire

L'ensemble des enfants du CP au CM2 jouent dans la cour de récréation élémentaire sous la surveillance des animateurs. Ils se rendent au restaurant municipal (self) à tour de rôle par niveaux de classe : CP, CE1 etc. ...

- Relations équipe enseignante / équipe d'animation

Chaque jour les animateurs transmettent aux enseignants et/ou à la directrice de l'école les incidents importants intervenus durant l'interclasse (blessures, maladies, appels téléphoniques aux parents...).

- Activités

Avec le passage à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, les rythmes scolaires ont été réaménagés, entraînant un interclasse plus long qu'auparavant. La municipalité a donc souhaité mettre en place, durant l'interclasse, des activités à destination des enfants de la moyenne section au CM2. L'objectif de ces activités est de proposer aux enfants, sans enjeu de « production » ou de « réussite », un temps de détente et de plaisir. Les ateliers proposés durent environ 30 minutes et la participation des enfants repose sur leur libre choix. Les animateurs informent donc les enfants chaque jour et leur proposent de se rendre, s'ils le souhaitent, aux activités :

- Activités physiques et sportives avec l'« USCS Club Omnisports » de Saucats (2 animateurs sportifs) tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Lecture avec la librairie itinérante « D'abord des livres » (Léognan), tous les jeudis.
- Jeux et jouets avec la ludothèque « AJC Isle Saint-Georges », tous les jeudis et vendredis.
- Chant avec une intervenante extérieure (professeure de chant), tous les jeudis et vendredis.

3. Accueil extrascolaire

3.1 Organisation

- Déclaration DDCCS : l'accueil est déclaré
- Agrément : 48 enfants de 3 à 5 ans / 60 enfants de 6 à 11 ans
- Horaires : 7h15 – 18h45, accueil de 7h15 à 9h, départ à partir de 16h30
- Modalités d'inscription : ouverture des inscriptions 1 mois et demi avant chaque période de vacances
- Tarifcation : taux d'effort
- Facturation : à la journée

3.2 Activités

Les enfants sont répartis par groupes suivant les activités proposées et par tranche d'âge. Des temps informels alternent avec des temps d'activités dirigées par l'équipe d'animation. Les

activités sont encadrées par les animateurs ou des intervenants extérieurs, l'une le matin et l'autre l'après-midi. Le programme est élaboré par l'équipe d'animation et présente, en général sous forme de semaine thématique, des activités diversifiées. Des sorties sont aussi organisées régulièrement. De plus, des projets sont aussi mis en place avec des partenaires extérieurs : ateliers avec la Réserve naturelle géologique Saucats-La Brède, ateliers avec des artistes dans le cadre du festival Méli-Mélo, ateliers dans le cadre du COTEAC (projet « Au pied de l'arbre » pour 2018-2019)...

4. Accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité se tient une fois par semaine, chaque vendredi. Deux groupes distincts se succèdent (cycle 2 puis cycle 3). Il s'agit principalement d'une aide aux devoirs. Une notion peut aussi être revue ou approfondie si besoin. Une réflexion est en cours afin de mettre en place un réel accompagnement à la scolarité incluant des apports culturels et méthodologiques.

V – PLAN MERCREDI

1. Objectifs et moyens

1.1 Objectifs éducatifs partagés par les partenaires : état des lieux et moyens mis en place

En accord avec la charte de qualité du plan mercredi, la commune s'engage à atteindre les objectifs déclinés ci-dessous. Pour chacun nous indiquons le degré de satisfaction des critères en date du mois d'octobre 2018 et les moyens de mise en œuvre envisagés. Le projet pédagogique des mercredis est annexé.

➤ Axe 1 : complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Objectif : Favoriser la connaissance mutuelle des projets portés par l'école primaire « les Turritelles » et l'accueil de loisirs du mercredi, les mettre en cohérence afin de garantir la continuité éducative et la complémentarité des activités proposées

Degré de satisfaction : non atteint

Constat : si la direction de l'équipe d'animation et la direction de l'école communiquent fréquemment à propos des enfants et sur les aspects organisationnels (transitions classe/périscolaire, locaux...), il reste à mettre en œuvre les moyens d'une réelle collaboration sur les plans éducatifs et pédagogiques.

Actions à mettre en place : présentation mutuelle des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs (échéance : novembre 2018), présentation du socle commun de la culture, des compétences et des connaissances à l'équipe d'animation, mise en place d'activités en lien avec le projet d'école (axe : citoyenneté).

➤ **Axe 2 : l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

Objectif : garantir l'accessibilité de l'accueil du mercredi aux enfants en situation de handicap, tant du point de vue de l'accessibilité physique que de la prise en compte des besoins de l'enfant (attention particulière, adaptation des activités...)

Degré de satisfaction : atteint

Constat : les locaux sont accessibles pour les personnes en fauteuil roulant, dans le cas de l'accueil d'un enfant en situation de handicap tout est mis en œuvre pour respecter les besoins de l'enfant en concertation avec sa famille.

Pour aller plus loin : proposer des formations ou temps d'informations sur différents types de handicaps aux équipes d'animation, ménager des temps de concertation en équipe avec la direction.

Objectif : proposer une politique tarifaire accessible à tous, développer la mixité sociale

Degré de satisfaction : atteint

Constat : la tarification est modulée en fonction d'un taux d'effort basé sur les revenus mensuels bruts et le nombre d'enfants à charge (grille en annexe).

Objectif : veiller à animer la relation avec les familles de manière à favoriser les échanges réciproques

Degré de satisfaction : atteint

Constat : l'équipe du service enfance jeunesse ainsi que l'équipe d'animation se montrent très

disponibles pour les familles (locaux situés dans l'enceinte de l'école, ce qui favorise les contacts quotidiens), les informations nécessaires sont communiquées aux familles par courrier, via les cahiers de transmission des enfants, par affichage et sur le site internet de la commune (règlement intérieur, fonctionnement, tarification et programmes mis en ligne).

➤ **Axe 3 : Mise en valeur de la richesse du territoire**

Objectif : proposer aux enfants des activités leur permettant de découvrir et de s'approprier le territoire sur lequel ils vivent

Degré de satisfaction : partiellement atteint

Constat : l'accueil de loisirs a proposé jusque-là de nombreuses activités et sorties en lien avec les partenaires implantés sur le territoire (patrimoine naturel avec la Réserve géologiques, festival Méli-Mélo, en lien avec le centre culturel Simone Signoret de Canéjan et la Communauté de communes Montesquieu, fréquentation régulière de la bibliothèque municipale, interventions d'associations sportives et culturelles... mais principalement dans le cadre des TAP et de l'accueil extrascolaire. Des projets allant dans ce sens commencent à se mettre en place sur le temps du mercredi depuis septembre 2018 (fiches projets en annexe).

Actions à mettre en place : transférer les activités précédemment cités sur le temps périscolaire du mercredi, construire et planifier des projets avec les partenaires cités plus bas.

➤ **Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité**

Objectif : veiller au respect du rythme de l'enfant et lui proposer de participer, sur le principe du libre choix, des activités en lien avec ses souhaits

Degré de satisfaction : atteint

Constat : une attention particulière est accordée au rythme de l'enfant, ainsi le temps du mercredi est appréhendé comme un temps de relâche dans la semaine en privilégiant l'aspect ludique dans les activités proposées et en ménageant des temps libres dans la journée (avec mise à disposition de matériel pédagogique). L'équipe d'animation a à cœur de proposer des activités en adéquation avec les goûts des enfants. Les enfants choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer : choix entre plusieurs propositions.

Pour aller plus loin : organiser des temps de concertation avec les enfants sur le programme

d'activités.

Objectif : proposer des activités de découverte et de loisirs diversifiées sous forme de cycle aboutissant à une réalisation finale

Degré de satisfaction : partiellement atteint

Constat : les activités proposées relèvent de thématiques diversifiées. Jusqu'à la rentrée 2018, les activités proposées ne se déroulaient pas sous forme de cycle. Depuis le mois de septembre, des projets se mettent en place (par cycles de 6 ou 7 mercredis).

Actions à mettre en place : informer et former l'équipe d'animation (notion de progressivité pédagogique en particulier), accompagner leurs projets, continuer la démarche entreprise et programmer des projets sous forme de cycle.

1.2 Partenaires

Partenaires institutionnels

- Commune de Saucats
- Ecole primaire « les turritelles » (Education Nationale)
- CAF et MSA
- DDCS Gironde
- Département de la Gironde
- Communauté de Communes Montesquieu

Partenaires associatifs, établissement culturels et intervenants extérieurs

En ce qui concerne les projets mis en place le mercredi, la liste suivante permet d'identifier, de manière non exhaustive, des partenaires avec lesquels co-construire un programme d'activités de qualité et diversifié. Pour la plupart, il existe déjà des partenariats établis de longue date, notamment dans le cadre des TAP, et qu'il s'agit de poursuivre et enrichir. Pour d'autres, il s'agit de ressources identifiées pour lesquelles un partenariat pourra être mis en place selon les projets programmés.

➤ Culture et pratiques artistiques

Etablissement culturel, commune de Saucats : bibliothèque de Saucats

Association : « AJC Isle Saint-Georges », ludothèque, Isle-Saint-Georges

Association « D’abord des livres », librairie itinérante, Léognan

Association : « Les ateliers d’art de Saucats », arts plastiques, Saucats

Association : « Compagnie regards de 2 mains », théâtre, La Brède

Association : « Saucadanse », danse, Saucats

Intervenante : Sylvie Orquin, professeure de chant, découverte de l’anglais

Intervenante : Deborah Ferreri, sculpture sur terre, théâtre

➤ **Activités physiques et sportives**

Association : « USCS Club omnisports », Saucats

Association : « USCS Athlétisme », Saucats

Association : « USCS Basket », Saucats

Association : « USCS Arts martiaux », Saucats

Association : « USCS Gymnastique volontaire », Saucats

Association : « USCS Tennis », saucats

➤ **Nature et sciences**

Association d’éducation populaire : Réserve naturelle géologique de Saucats – La Brède, animations géologie et nature, musée et sites naturels, Saucats

Association : « Les p’tits loups », ateliers nature, La Brède

Association : « AG33 », astronomie, Saucats

Association : « Sambucus », jardinage respectueux de la nature et du développement durable, Saucats

➤ **Parents d’élèves**

Association des Parents d’Elèves « la Ronde des Turritelles », Saucats

1.3 Locaux et installations utilisés

- Locaux du centre de loisirs
- Salle de repos de l’école maternelle
- Restaurant municipal
- Accès à l’ensemble des équipements de la commune (sur réservation)

2. Organisation

- Déclaration DDCCS : l’accueil est déclaré
- Agrément : 65 enfants de 3 à 5 ans, 70 enfants de 6 à 11 ans

- Horaires : 7h15 à 18h45
Accueil : 7h15 à 9h, Départ : entre 11h30 et 12h, 13h30 et 14h, à partir de 16h30
- Modalités d'inscription : inscriptions par périodes de 2 mois, ouvertes 1 mois à l'avance
- Tarifcation : taux d'effort. Aucun supplément pour les activités proposées.
- Facturation : à l'heure

3. Activités

Chaque mercredi, deux temps d'activités dirigées sont proposés (matin et après-midi). Ils alternent avec des temps d'activité libre avec mise à disposition de matériel pédagogique et ludique. Pour chaque temps d'activités dirigées, l'enfant a le choix entre plusieurs propositions relevant de thématiques différentes.

Les activités proposées relèvent de thématiques diversifiées afin de nourrir la curiosité des enfants et de favoriser leur épanouissement social et culturel : activités artistiques et manuelles, sorties culturelles, jeux de groupe, activités sportives... Le projet d'école étant axé sur la citoyenneté, des projets seront mis en place afin de permettre à l'enfant d'explorer cette thématique sous divers angles d'approche.

Afin de permettre aux enfants pratiquant des activités extra-scolaires dans des associations locales, des partenariats ont été mis en place pour que les intervenants associatifs puissent venir chercher et ramener directement à l'accueil de loisirs des groupes d'enfant sur la journée du mercredi. Des conventions ont ainsi été signées avec « les ateliers d'arts de Saucats », l'« USCS Club omnisport », l'« USCS Basket » et l'association « Saucadanse ».

Pour l'année 2018-2019, le programme intégrera des projets sous forme de cycle animés par l'équipe d'animation et par des intervenants extérieurs (partenaires cités plus haut). Les fiches des premiers projets mis en place sont annexées.

M. Bruno Clément
Maire de Saucats

